



## **IMAGELLIUM 2024**

Siège social : 2, rue Dufrenoy – 75116 PARIS  
Société anonyme au capital de 4 000 000 euros

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice de 10 mois clos le 31 décembre 2025



**RSM France**

5-7, rue des Italiens  
75009 Paris  
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **IMAGELLIUM 2024**

Siège social : 2, rue Dufrenoy – 75116 PARIS  
Société anonyme au capital de 4 000 000 euros

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice de 10 mois clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société IMAGELLIUM 2024,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IMAGELLIUM 2024 relatifs à l'exercice de 10 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 février 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le commissaire aux comptes

**RSM France**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Nicolas BÉNARD**

Associé

# BILAN ACTIF SYNTHÉTIQUE

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				34,43		
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	259 000	4 792	254 208			
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes	1 261 750		1 261 750			
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				16,30		
Participations	720 000	2 430	717 570			
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)</b>	<b>2 240 750</b>	<b>7 222</b>	<b>2 233 528</b>	<b>50,72</b>		
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				0,57		
Autres créances						
Groupe et associés	25 000		25 000			
Charges constatées d'avance						
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	2 144 768		2 144 768	48,71		
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)</b>	<b>2 169 768</b>		<b>2 169 768</b>	<b>49,28</b>		
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>4 410 518</b>	<b>7 222</b>	<b>4 403 296</b>	<b>100</b>		

(2) Dont à moins d'un an

25 000



# BILAN PASSIF SYNTHÉTIQUE

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au	% du passif
Capital (dont versé : 4 000 000 )	4 000 000	90,84		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-296 454	-6,73		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>3 703 546</b>	<b>84,11</b>		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS (II)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	624 750	14,19		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 000	1,70		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES (1) (III)</b>	<b>699 750</b>	<b>15,89</b>		
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>4 403 296</b>	<b>100</b>		

(1) Dont à moins d'un an

699 750



# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	345 599		345 599	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 792		4 792	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>350 391</b>		<b>350 391</b>	
<b>1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-350 391</b>		<b>-350 391</b>	
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	56 367		56 367	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>56 367</b>		<b>56 367</b>	
Charges financières				



# COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 430		2 430	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>2 430</b>		<b>2 430</b>	
<b>2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>53 937</b>		<b>53 937</b>	
<b>3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-296 454</b>		<b>-296 454</b>	
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
<b>4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>56 367</b>		<b>56 367</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>352 821</b>		<b>352 821</b>	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-296 454</b>		<b>-296 454</b>	



# COMPTES ANNUELS

Exercice clos le : 31 décembre 2025

Annexe

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 403 296,17 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -296 453,83 Euros.

L'exercice a une durée de 10 mois, recouvrant la période du 27/02/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/03/2026.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### Inscription à l'actif des engagements réalisés sur les contrats d'association

Les versements en numéraire effectués en vertu d'un contrat d'association à la production confèrent à la Sofica un droit sur les recettes d'exploitation de l'oeuvre cinématographique ou télévisuelle financée.

Comptablement il se traduit par l'inscription à l'actif des versements effectués.

Les versements sont inscrits tout d'abord en compte « d'acomptes versés sur immobilisations incorporelles ».

A réception du visa d'exploitation ou du PAD (prêt à diffuser), ils sont transférés à l'actif au poste « Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires ».

### L'amortissement des apports financiers effectués par la Sofica

Conformément à l'instruction du 31 octobre 1985, les engagements réalisés sur contrat d'association sont amortis à compter du 1er jour du mois de la délivrance du visa d'exploitation, ou le 1er jour du mois de délivrance du prêt à diffuser (PAD), pour les oeuvres audiovisuelles pour lesquelles il n'existe pas de visa d'exploitation.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.



# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur

brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

GROUPE PRIEUR

## CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

### L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les droits à recettes devraient être amortis sur la durée de validité du contrat, il est cependant admis que chaque droit à recette d'un film puisse être amorti aux choix de la Sofica :

-De manière linéaire sur 5 ans

-De manière dégressive sur 5 ans, en appliquant les taux suivants :

-50% la première année

-20% la deuxième année

-10% les trois dernières années

Il est à préciser que le choix d'amortissement peut se faire film par film, cependant l'adoption de l'une des méthodes la première année, est définitive pour les cinq années suivantes.

Cependant, la Sofica peut procéder à un amortissement économique sur les films qui repose sur le principe suivant :

La valeur nette d'un film qui doit apparaître à l'actif doit correspondre à une estimation économique de la valeur de ce droit, celle-ci étant déterminée par le responsable de la Sofica.

Ainsi, la différence entre la dépréciation fiscale (méthode d'amortissement linéaire ou dégressive) et la dépréciation économique sera portée au passif du bilan en amortissement dérogatoire.



# ETAT DES IMMOBILISATIONS

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 520 750	
TOTAL			1 520 750	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			720 000	
TOTAL			720 000	
TOTAL GENERAL			2 240 750	
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 520 750	
TOTAL			1 520 750	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			720 000	
TOTAL			720 000	
TOTAL GENERAL			2 240 750	



# ETAT DES IMMOBILISATIONS

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations incorporelles Aut. immobs incorporelles	1 520 750			1 520 750		
TOTAL	1 520 750			1 520 750		
Immobilisations financières Prêts et autres immobs financières	720 000			720 000		
TOTAL	720 000			720 000		
TOTAL GENERAL	2 240 750			2 240 750		
	Diminution de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Sortie		
		poste à poste	de l'actif circ.	cession	scission	mise hors serv.

# ETAT DES AMORTISSEMENTS

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles Autres immob. incorporelles	5 ANS	DEGRESSIF		4 792		4 792
<b>TOTAL</b>				4 792		4 792
<b>TOTAL GENERAL</b>				4 792		4 792

	Dotations de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotations except.
Immobilisations incorporelles Autres immobilisations incorporelles	4 792			4 792	
<b>TOTAL</b>	4 792			4 792	
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 792			4 792	



# ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

Une provision pour dépréciation est constituée pour chaque élément de l'actif immobilisé dans le cas où sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur d'usage est retenue pour déterminer la valeur actuelle.

## MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres de participation		2 430		2 430
TOTAL		2 430		2 430
TOTAL GÉNÉRAL		2 430		2 430

# ETAT DES CRÉANCES

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Groupe et associés (2)	25 000	25 000	
TOTAL	25 000	25 000	

# COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Disponibilités	2 798
TOTAL	2 798



# CAPITAUX PROPRES

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	40 000,00	100
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	40 000,00	100

# ETAT DES DETTES

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	624 750	624 750		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 000	75 000		
TOTAL	699 750	699 750		

# COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SACA IMAGELLIUM 2024

Du 27/02/2025 au 31/12/2025

## CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 000
TOTAL	75 000